

NOTICE TO CAVEATOR TO TAKE PROCEEDINGS ON CAVEAT

To \_\_\_\_\_ (the caveator) at:

(address stated in the caveat)

Take notice that the caveat submitted by you to the Registrar for the Nunavut Registration District on \_\_\_\_, 20 \_\_\_\_, registered as number \_\_\_\_\_, will lapse and cease to have effect after the expiration of 90 days from the day on which this notice is served on you or sent to you by registered mail unless you take proceedings in a court of competent jurisdiction to establish the claim made in your caveat. This notice is given under section 149 of the *Land Titles Act*.

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_, 20 \_\_\_\_.

---

(Signature of person giving the notice)

AVIS À L'OPPOSANT D'INTENTER DES PROCÉDURES SUR L'OPPOSITION

À.....(*l'opposant*)

(*adresse indiquée dans l'opposition*)

Sachez que l'opposition que vous avez déposée auprès du registrateur de la circonscription d'enregistrement du Nunavut, le ..... 20. ...., enregistrée sous le numéro ....., deviendra caduque et cessera d'avoir effet après l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de la date où le présent avis vous est signifié ou envoyé par courrier recommandé, sauf si vous prenez des procédures judiciaires devant le tribunal compétent en vue d'établir la réclamation formulée dans votre opposition. Le présent avis est donné en vertu de l'article 149 de la *Loi sur les titres de biens-fonds*.

Fait à ....., le ..... 20. ....

.....  
(*Signature de la personne donnant l'avis*)